



## Communiqué du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical de F.O-DGFIP s'est réuni à Paris les 16, 17 et 18 novembre 2021. Au cours de ses travaux, ont été évoqués la situation générale et les sujets spécifiques à la Fonction Publique et à la DGFIP.

Dans un contexte pré-électoral, fidèle à sa pratique, le syndicat n'interviendra pas dans les débats comme il ne donnera pas de consignes de vote. Pour autant, il ne saurait être indifférent à la forme que pourrait prendre l'Etat et réaffirme son attachement aux principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. A ce titre, **F.O.-DGFIP** dénonce l'utilisation par l'Administration de ses moyens de communication à des fins de propagande gouvernementale, de surcroît, à un moment où elle rappelle aux fonctionnaires leur obligation de neutralité dans la période qui s'ouvre.

Le Conseil Syndical constate et dénonce la dégradation du pouvoir d'achat des salariés du privé comme du public. En effet, tant l'absence de revalorisation que l'inflation provoquent une augmentation du poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages.

Au niveau Fonction Publique, le gel de la valeur du point d'indice entraîne une smicardisation des premiers échelons de la catégorie C, bientôt de ceux de la catégorie B, et place les stagiaires de catégorie A en dessous de ce salaire minimum.

A la DGFIP, l'accord de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents signé par **F.O.-DGFIP** ne constitue qu'une réponse partielle et insuffisante à ce problème. Pour le Conseil Syndical, il ne saurait être considéré comme un solde de tout compte, notre revendication principale demeurant l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation du régime indemnitaire. Sur ce dernier point, **F.O.-DGFIP** rappellera au Directeur Général son engagement d'ouvrir en 2022 des négociations sur le régime indemnitaire obtenu dans l'accord.

S'agissant des services de la DGFIP et des conditions d'exercice des missions, les premiers effets du NRP, des relocalisations et des modifications de compétences géographiques sont dévastateurs et provoquent de nombreuses tensions avec les usagers voire entre les agents eux-mêmes. Le Conseil Syndical exige l'arrêt et l'abandon du NRP et le rétablissement de structures de proximité de pléines compétences

Le télétravail permet à l'Administration d'offrir aux agents la possibilité de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Il n'en complique pas moins l'organisation du travail tant pour les responsables d'unité de travail que pour les personnels présents physiquement. Pour le Conseil Syndical, préserver la qualité de travail et les collectifs de travail dans un contexte de généralisation de télétravail, implique de repenser globalement l'organisation du travail et la répartition des tâches.

L'investissement et la conscience professionnelle des agents ont seuls permis à la DGFIP de tenir son rang. La crise sanitaire a été utilisée par l'Administration pour amplifier les bouleversements en cours : externalisation des missions, accélération de la mise en place du NRP, interprétation abusive des textes relatifs à l'obligation vaccinale.....

C'est dans ce contexte que le gouvernement choisit de réformer par ordonnance la responsabilité des gestionnaires publics. Présenté comme un simple ajustement technique de la RPP (Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables Publics), ce projet va beaucoup plus loin et ne constitue pas, loin s'en faut le problème des seuls comptables. Tous les agents intervenant dans la gestion des deniers publics sont potentiellement concernés par cette réforme.

Le Conseil Syndical considère que c'est toute la colonne vertébrale financière de l'Etat et des collectivités territoriales qui va s'en trouver fragilisée.

Il alerte les personnels de toutes catégories sur les conséquences de ce projet sur l'organisation de la DGFIP et leur avenir.

Dans un environnement professionnel déstabilisant et en perpétuelle mutation, le Conseil Syndical appelle les personnels à retrouver la force du collectif et à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de **F.O.-DGFIP**.